

COP15 : Un accord adopté par les pays signataires

Québec, le 21 décembre 2022 – La Fondation de la faune du Québec se réjouit de voir qu'un accord a été adopté tôt lundi matin par les pays signataires de la Convention sur la diversité biologique des Nations Unies, dans le cadre de la 15^e Conférence des Parties (COP15). L'Accord de Kunming-Montréal, qui se décline en 23 objectifs sur la biodiversité, vise à protéger les terres, les océans et les espèces de la pollution, de la dégradation des habitats et de la crise climatique.

L'objectif phare de l'Accord est de protéger au moins 30 % des terres, des eaux intérieures et des océans pour 2030. « C'est un objectif ambitieux, mais ô combien nécessaire pour préserver la biodiversité ! La mise en œuvre de cet objectif nécessitera de grands efforts non seulement en termes d'investissement, mais également en termes de coordination des actions si nous voulons obtenir des gains concrets et significatifs. À l'heure actuelle, le Québec a à peine 17 % d'aires protégées terrestres et 12 % en milieu marin et côtier. 2030 arrive à grands pas, dans moins de huit ans, nous devons mettre les bouchées doubles pour atteindre cet objectif », mentionne Christine Bélanger, directrice des programmes par intérim à la Fondation de la faune du Québec.

« Des efforts de conservation devront particulièrement être consentis dans le sud du Québec là où la faune et la flore y sont les plus diversifiées et où la pression pour le développement est grandissante. Différents outils de conservation devront être considérés à court terme, autant pour la reconnaissance de nouvelles aires protégées que pour d'autres mesures de conservation efficaces par zones (AMCEZ) sur des territoires à haute valeur écologique », rajoute Christine Bélanger.

Rappelons que bien que le sud du Québec soit riche en termes de biodiversité, ses milieux naturels y sont fortement menacés. En effet, la densité de la population y est importante et induit une perte d'habitats fauniques considérable. De plus, le fait que les terres soient majoritairement privées rendent les actions de conservation plus complexes. Avec ses partenaires, la Fondation entend bien accélérer l'ensemble des pratiques comprenant la protection, la restauration et l'utilisation durable des ressources en visant la préservation de la biodiversité, le rétablissement d'espèces et le maintien des services écologiques au bénéfice des générations actuelles et futures.

– 30 –

La [Fondation de la faune du Québec](http://www.fondationdelafaune.qc.ca) a pour mission de promouvoir la conservation et la mise en valeur de la faune et de ses habitats. C'est grâce à la contribution de plus d'un million de chasseurs, de pêcheurs et de trappeurs du Québec, des milliers de donateurs et de nombreuses entreprises privées que la Fondation soutient depuis 1987 plus de 2 000 organismes partout au Québec, créant un véritable mouvement faunique.

Informations :

Mme Mylène Bergeron
Directrice des communications et de la collecte de fonds
Fondation de la faune du Québec
418 644-7926, poste 135
418 575-5728
mylene.bergeron@fondationdelafaune.qc.ca